

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Avis municipal concernant le prix du pain.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquête de commodo et incommodo.

ECHOS ET NOUVELLES :

Assemblée Générale des membres de la Société de Conférences : Rapport de M. P. de Villeneuve, Secrétaire du Comité.

Réception des Sociétés musicales d'Alsace.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police municipale ;

Vu la Loi municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 30 mai 1925, le prix de vente du pain, est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 1^{fr}50

Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum..... 0^{fr}85

Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 1^{fr}80

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 28 mai 1925.

Le Maire,

ALEX. MÉDECIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Enquête de Commodo et Incommodo.**

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Blanc Albert, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique pour actionner un pétrin mécanique au n° 9 de la rue Saïge, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 3 juin courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 3 juin 1925.

Pour le Maire :

Un Adjoint, P. GIOFFREDO.

ECHOS & NOUVELLES**SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.**

Les Membres titulaires de la Société de Conférences se sont réunis à la Mairie de Monaco, le mardi 19 mai 1925, sous la présidence de M. Léon Labande, Conservateur des Archives du Palais.

Au début de la séance, M. Paul de Villeneuve, Secrétaire du Comité, a donné lecture d'un rapport dont les extraits suivants sont de nature à intéresser le public :

La deuxième saison de la Société de Conférences, commencée le samedi 20 décembre 1924, a pris fin le 18 avril 1925 ; durant cette période de quatre mois, elle a accompli fidèlement tout son programme qui ne comportait pas moins de dix-neuf conférences. Trois changements lui furent pourtant imposés à raison de l'empêchement des conférenciers inscrits. La conférence de M. l'Abbé Breuil : « L'Art à l'époque du renne, sculpture, gravure et peinture », fixée au 21 février, fut reportée, comme il avait été prévu, au samedi 7 mars, en échange de celle de M. Dario Nicodemi : « Le Théâtre d'après-guerre en Italie ». Le samedi 28 février, M. Tristan Derème donna « La poésie dans la vie actuelle », avec lectures par M^{lle} Dussane, Sociétaire de la Comédie-Française, à la place de M. Arthur Chuquet, Membre de l'Institut, qui devait traiter « Mérimée et l'Impératrice ». Le 14 mars, M. H. Moret, professeur au Collège de France, traita : « La Tombe de Tout-Ank-Amon », en remplacement d'une conférence du Maréchal Franchet d'Espérey, annoncée pour cette date ou le 4 avril. M. Dario Nicodemi s'étant trouvé dans l'impossibilité de venir à Monaco le 21 février, notre éminent président, M. Labande, voulut bien le remplacer au dernier moment dans une très intéressante conférence sur « Le Château des Papes d'Avignon au XIV^e siècle ». Enfin, M. Henry Prunières, docteur ès-lettres, directeur de la *Revue Musicale*, qui devait nous entretenir de « La mise en scène à l'Opéra au XVII^e siècle », a changé son sujet et nous a parlé de « La Musique dans la vie parisienne au temps du Grand Roi ». M^{me} de Gonitch, de l'Opéra de Moscou, prêta au conférencier le concours de son admirable voix de soprano.

Indépendamment du talent déployé par les conférenciers dont la notoriété est bien établie, les sujets par eux proposés, littérature et histoire, art musical avec auditions d'artistes en renom, explorations et voyages, monographies d'écrivains et de poètes, curiosités scientifiques et archéologiques, toute une série d'études bien choisies, documents et recherches d'actualité, rivalisèrent de mérite et d'intérêt et firent, cet hiver, des cinq-à-sept du quai de Plaisance, des réunions instructives et agréables, vivement appréciées d'un public d'élite. La plupart des conférences furent accompagnées à l'écran de projections nombreuses et le plus souvent inédites ; rappelons que la presse locale (*L'Eclair*, *Le Petit Niçois*, le *Journal de Monaco*, le *Petit Monégasque*) publièrent successivement l'annonce et le compte rendu de chacune d'elles.

S. A. S. le Prince Souverain, S. A. S. la Prin-

cesse Héréditaire et S. A. S. le Prince Pierre rehaussèrent par leur présence et leurs encouragements la solennité de ces fêtes intellectuelles.

Les conférences du mercredi soir, au nombre de quinze, réunirent un public différent, mais non moins assidu et de diligente attention. Les jeunes gens de nos écoles, nos anciens élèves, accompagnés de leurs parents, nos maîtres de classe, des fonctionnaires, des auditeurs que leurs affaires retenaient pendant la journée y trouvèrent plaisir et profit. Nous devons à l'empressement et à l'initiative de notre collègue M. Jantet, directeur du Lycée, la part importante qu'ont prise ses maîtres à l'agrément des réunions offertes aux familles.

MM. Prat et Blin, professeurs au Lycée de Monaco, animèrent par la clarté de l'exposition, l'ordonnance et la précision des détails, l'à-propos des exemples des sujets scientifiques et industriels que les manuels en usage offrent peut-être sous une forme trop aride ; avec ces maîtres expérimentés, l'étude de la houille, de ses applications, du gaz d'éclairage, la métallurgie et l'acier, l'électricité et son courant, intéressèrent vivement l'auditoire et y fixèrent les principes ; nous fîmes avec leur collègue, M. Pauchard, des voyages instructifs et pittoresques au Maroc, aujourd'hui d'impressionnante actualité, et dans les plus curieuses contrées de l'Afrique française ; M. Paviot, professeur du cours d'adultes, nous transporta en Egypte ; des magnificences du Caire, de l'imposante majesté des pyramides, nous remontâmes jusqu'aux sources du Nil, parmi les mystérieuses légendes des Pharaons et des Mages et les ruines de leurs antiques splendeurs. Nous suivîmes M. Baudenne, en Annam et au Laos, aux curieux souvenirs et aux intéressantes observations puisées dans l'expérience d'une carrière coloniale distinguée ; le R. Père Pimolé nous conduisit en Guinée française ; l'alerte récit du vaillant missionnaire nous fit assister à la vie de ces peuplades lointaines, à leurs coutumes étranges, aux sacrifices humains et scènes d'anthropophagie rituelles ; c'est le christianisme qui console et relève l'esclave et la femme de la misérable condition de bétail humain qui les opprime, recueille et instruit l'enfant, constitue la famille et honore le foyer.

Comme intermède à ces vastes explorations, enchanteresses, il est vrai, de l'imagination, mais accessibles à de rares privilégiés, il appartient à notre collègue, M. Maurice Canu, Consul Général, de nous ramener au bon vieux temps de la douce France et de nous narrer « Comment on voyageait autrefois chez nous » ; il s'acquitta d'une tâche heureusement choisie en observateur fidèle, en conteur délicat et expressif de nos coutumes françaises ; en cette époque trépidante d'autobus et de chauffeurs, il fut charmant de revivre, aux anecdotes du conférencier, le temps moins agité des diligences et des postillons, le repos des relais, l'imprévu des rencontres, la tiède hospitalité et les menus quelquefois succulents et finement arrosés des auberges de jadis.

M. Pontiers, directeur de la Section Entomologique de Menton, fit une curieuse étude sur « Les moyens de défense chez les insectes » On applaudit

cette ingénieuse excursion dans le domaine où l'illustre Fabre para d'un nouveau laurier, à Sérignan, la gloire de notre belle terre provençale.

Enfin, M. Mouyade, professeur adjoint au Lycée, étudia, de façon raisonnée, les principes de la gymnastique médicale ; on s'est livré aux sports avec excès et souvent trop peu de méthode ; ce rappel des préceptes pratiques, des progressions ordonnées, de la modération consacrée par la science et l'hygiène, ici comme en toute chose, fut un conseil salutaire et ne pouvait que recevoir l'approbation des amis de la jeunesse ; l'art de maintenir la santé, ce bien souverain, étant essentiel, l'enseignement du *primum vivere* classique favorise l'aimable *deinde philosophari* auquel nous convièrent les orateurs des conférences.

Hors ses réunions hebdomadaires, la Société a concédé l'usage de la salle du quai de Plaisance :

1° A une assemblée préparatoire à l'organisation et aux votes de la Chambre Consultative de Monaco ;

2° A une séance de causerie-audition sur « La Chanson française », commentée, chantée et dansée, en costumes de l'époque, par Alice et Alfred de Clauzel, avec le concours de M^{me} Tiny Béon, claveciniste, organiste de la Société de Musique ancienne de Bruxelles. Ces artistes, présentés par M. Georges Abbiate, de Menton, obtinrent le plus vif succès ; s'il est vrai que tout finit par des chansons, celles qu'ils interprétèrent avec un sens parfait de l'époque, un goût artistique charmant, réveillèrent autant de souvenirs de notre histoire française, depuis les airs des troubadours, jusqu'aux romances sentimentales des aïeules ou les gais couplets de Mimi Pinson, en passant par nos refrains militaires parfois un peu corsés, mais de si franche allure ;

3° A une conférence sur « La Maison du Missionnaire », donnée par le R. Père Henry Watthé en faveur des missionnaires malades ou épuisés retour des missions. Cette belle œuvre, fondée à Vichy en 1922 par le conférencier, reçut de son apostolat un ardent appui et de généreux secours des nombreux auditeurs qui se rendirent à son pressant appel. Prestige de la parole, charme de la musique, gaité de la chanson, élans spontanés de la charité, ce sont là qualités et vertus dont nous fûmes heureux de saluer l'union dans la maison des conférences ;

4° Elle reçut le 30 avril, sous la présidence de M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, les professeurs et étudiants de la Faculté de médecine de Bordeaux ayant pris part au Voyage d'études organisé par cette Faculté sur la Côte d'Azur, et, le 2 mai, sous la présidence de M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, les professeurs et médecins polonais ayant pris part au Congrès tenu à Paris, du 20 au 25 avril, sous le patronage du Président de la République et la présidence du doyen de la Faculté de Médecine.

L'épreuve de patience que nous apportèrent, encore au début de l'hiver, la construction de l'escalier extérieur et la présence des peintres et du matériel, s'acheva, sans trop de gêne, avant la fin de la saison ; dès la reprise des conférences nous offrirons au public un vestiaire commodément installé.

De toutes façons, nous avons passé la période difficile et laborieuse des aménagements intérieurs ; nous n'aurons plus désormais de mobilier à acheter ; après le règlement des frais et imprévus inséparables de la création d'une œuvre littéraire et artistique sans précédent dans la Principauté et de si noble intérêt, nous aurons apuré nos finances ; combien peuvent en faire autant ?

Exprimons ici notre entière reconnaissance au Conseil National pour l'appui généreux qu'il nous apporta ; par ses subventions, par la location gratuite d'un édifice bâti à sa charge, il a puissamment collaboré à l'heureux essor de ces deux premières années.

Aujourd'hui, la Société de Conférences a fourni ses preuves et conquis sa place au quai de Plaisance

dont le nom même était pour elle d'un heureux présage ; elle a obtenu la faveur incontestée du public soucieux des choses de l'esprit ou disposé à s'instruire ; elle reçut les plus hauts encouragements ; l'avenir lui permettra de faire mieux encore et de satisfaire, en les éclairant, en les élevant vers le beau et le bien, les goûts légitimes de ses auditeurs.

Je serai, j'en suis sûr, l'interprète de tous les membres du Comité, auditeurs, conférenciers, en renouvelant à notre Président, M. Labande, l'expression très sincère des félicitations unanimes pour le dévouement, l'expérience, le sentiment artistique et littéraire qu'il continue à l'œuvre des conférences, pour la patience vigilante et méritoire qu'il apporta aux préoccupations nombreuses de ces mois d'organisation ; qu'il prenne dans le succès la large et légitime part qui lui revient.

« Les paroles s'envolent, les écrits restent », dit l'adage. C'est dans ce but que, de même que l'an dernier, le Président de la Société fait connaître qu'il va imprimer, sur papier de luxe, à cent exemplaires numérotés seulement, une dizaine de conférences données pendant cette saison et dont les auteurs ont bien voulu lui réserver la primeur. Nous en annexons la liste à ce rapport.

Le succès obtenu par les élégantes brochures de l'an dernier, dont certaines, recherchées par les bibliophiles, ont atteint déjà des prix importants, atteste qu'une bonne affaire peut s'unir au bienfait d'une propagande aussi agréable par le mérite littéraire que précieuse par l'inédit des ouvrages.

Dédiant une ode à Mécène pour le remercier de sa protection, Horace lui confiait ainsi sa pensée : « *O et præsidium et dulce decus meum* » ! Appel touchant et spontané par lequel le poète exprimait de façon délicate et sa gratitude et la fierté que lui inspirait un aussi éminent patronage.

N'est-il pas juste que la Société de Conférences, ses auditeurs et ses amis répondent au succès de ces deux premières années en apportant à nos Princes un aussi respectueux et confiant hommage dans lequel ils associeront à leur reconnaissance le sentiment du grand honneur fait à l'œuvre par la généreuse initiative qui la créa, la sollicitude qui la soutient et assurera sa prospérité dans l'avenir.

Le Prince Pierre témoigna par Sa présence à la réunion de clôture des conférences du soir, par les félicitations qu'Il adressa à l'orateur, M. Pauchard, et aux conférenciers entendus cet hiver, l'intérêt qu'Il porte à un enseignement si profitable et Sa bienveillante satisfaction ; en retour, le zèle des maîtres et la fidélité des auditeurs répondront à ce précieux encouragement.

Liste des Conférences à l'impression :

- 1° RENÉ BLUM, *Tristan Bernard et son œuvre* ;
- 2° CLAUDE ANET, *La Perse et l'esprit persan* ;
- 3° ANDRÉ LAMANDÉ, *L'impressionnisme dans le roman moderne* ;
- 4° JOSÉ GERMAIN, *L'Ame de l'après-guerre* ;
- 5° ADOLPHE BOSCHOT, *Théophile Gautier méconnu* ;
- 6° PIERRE CHAMPION, *Le roi René écrivain* (avec illustrations) ;
- 7° HENRY BIDOU, *A quoi rêvent les jeunes artistes* ;
- 8° TRISTAN DERÈME, *La Poésie dans la vie moderne* ;
- 9° D'ARDENNE DE TIZAC, *L'Art des Barbares* (avec illustrations) ;
- 10° MARCEL BOUTERON, *Une année de la vie de Balzac*.

Les Sociétés musicales d'Alsace, au nombre d'une douzaine et comprenant environ 800 personnes, sont arrivées mardi, à deux heures et demie, dans la Principauté, venant de Nice par train spécial.

Elles ont été reçues à la gare par M. Henry Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, représentant le Gouvernement Princier ; M. Th. Gastaud, Adjoint, représentant la Municipalité ; M. Castéran, Vice-Consul, gérant le Consulat Général de France ; MM. Genin, Président, Fontaine et Filhard, Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ; M. le Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative ; M. Ch. Jaspard, Délégué de l'Association des Alsaciens-

Lorrains ; M. le Curé Retz et de nombreux Français de la Principauté.

Après l'exécution de *la Marseillaise* et de l'*Hymne Monégasque* par la Musique Municipale, d'éloquents discours de bienvenue ont été prononcés par M. Henry Mauran, M. Th. Gastaud et M. Castéran. Le Délégué des Sociétés alsaciennes remercia et pria M. le Représentant du Gouvernement de porter à la connaissance de S. A. S. le Prince Louis II que les Alsaciens n'oublient pas le rôle qu'Il a joué pendant la guerre.

Le cortège, dans lequel on remarque des Alsaciens et des Alsaciennes en riches et gracieux costumes, se rend sur la place du Palais où les solistes des diverses Sociétés, accompagnés par la Musique de Huningue, exécutent, aux applaudissements de l'assistance, *La Gloire*, de Saint-Saëns, morceau d'ensemble qui leur a valu une récompense au concours de Cannes.

Puis le cortège fut introduit dans la Cour d'honneur où se trouvaient le Général Roubert, premier Aide de camp, et le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais. Après cette visite, les Alsaciens se sont rendus au Gouvernement où ils ont été reçus, en l'absence du Ministre, par M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, puis à la Mairie où ils étaient attendus par M. Th. Gastaud.

Après avoir visité le Musée Océanographique et la Cathédrale, où le Chanoine Retz monta en chaire et, en qualité d'Alsacien lui-même, leur adressa des paroles cordiales de bienvenue, ils ont gagné Monte Carlo où ils ont participé au Concert donné au Kiosque des Terrasses. La Musique de Huningue a exécuté *la Marseillaise* et un morceau choisi M^{lle} Alice Gutt, premier prix du Conservatoire de Strasbourg, a fait entendre l'Air des bijoux de *Faust*. De longues ovations ont été adressées aux excellents exécutants et à la brillante soliste par une foule nombreuse et enthousiaste.

Un vermouth d'honneur a ensuite été offert au Café de Paris par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française. M. Genin, Président, a prononcé d'émouvantes paroles et porté un toast au Prince Souverain, à l'Alsace et à la France.

M. Wantz, Directeur de la Graffenstaden, près Strasbourg, a remercié les Autorités monégasques et la Colonie française de Monaco et a porté un toast à la Principauté et à la France.

Les Alsaciens se sont ensuite rendus dans les différents hôtels où ils ont été gracieusement reçus. Ils ont quitté la Principauté à 22 heures, se dirigeant vers Strasbourg.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le neuf mai suivant, vol. 198, n° 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Félix-Denis MEFFRE, employé à la Société des Bains de Mer, et M^{me} Catherine-Suzanne-Baptistine COTTA, son épouse, demeurant ensemble villa Thérèse, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, ont acquis :

De M. Octave VANNAY, constructeur, demeurant 27, rue Plati, à Monaco, époux, en premières noces, de M^{me} Louise BURNAUS, demeurant avec lui ;

Une parcelle de terrain à bâtir, sise à Monaco, quartier du Castelleretto, boulevard de l'Observatoire, d'une superficie, d'après les titres de propriété, de deux cent soixante-quatre mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 422 p. de la section B, confinant, dans son ensemble : au sud, le boulevard de l'Observatoire ; à l'est, le Prince Mirza-Riza-Khan ; au nord, les maisons Aujard et Panighini ; et, à l'ouest, un terrain appartenant à M. Larue, acquéreur de M^{me} de Villaine.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt mille francs, ci..... **80.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le deux mai mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le douze mai même mois, vol. 198, n^o 5, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Max-Louis-Lucien ANGENARD, chevalier de la Légion d'honneur, croix de Guerre, demeurant 61, quai d'Orsay, à Paris, a acquis :

De M. Antoine MIREUR, propriétaire, et M^{me} Françoise ROUSTAN, son épouse, demeurant ensemble ci-devant à Mandelieu (Alpes-Maritimes), et actuellement 38, rue Plati, à Monaco ;

Une maison de rapport située à Monaco, quartier de la Condamine, lieu dit La Colle Supérieure, entre la rue Plati et le boulevard de Belgique, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie d'environ deux cent seize mètres carrés quarante décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le n^o 69 p. de la section A, confinant : à l'est, la rue Plati ; à l'ouest, le boulevard de Belgique ; au sud, la villa Belgique, appartenant ci-devant à MM. Fontana et Gamba et actuellement à M. Jules Durand ; et au nord, au Domaine de Son Altesse Sérénissime le Prince, ex-terrain Buffa.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille francs, ci... **180.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le cinq mai mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt mai même mois, vol. 198, n^o 8, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Jean-Baptiste-Auguste-Charles ROUSSET, rentier, demeurant 20, rue Caroline, à Monaco, a acquis :

De M. Marius-François GARCIN, chevalier de la Légion d'honneur, vétérinaire, et M^{me} Andrée-Henriette BONFILS, son épouse, demeurant ensemble 3, avenue du Casino, à Beausoleil ;

Deux maisons à loyer situées à Monaco, quartier de

la Condamine, entre le boulevard de l'Ouest et la rue Biovès ; la première, en façade sur le boulevard de l'Ouest, où elle porte le n^o 9, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol ; la seconde, ayant son entrée sur la rue Biovès, où elle porte le n^o 6, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et deux sous-sols ; cour entre les deux maisons, le tout d'un seul ténement, édifié sur un terrain d'une superficie de quatre cent trente-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 108 p. de la section A, confinant, dans son ensemble : vers l'est, le boulevard de l'Ouest ; vers le sud, l'ancienne maison M^o, appartenant aujourd'hui à M. Mussio ; vers l'ouest, la rue Biovès ; et, vers le nord, le chemin des Révoires.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent mille francs, ci..... **400.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le cinq mai mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf mai même mois, vol. 198, n^o 7, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Marius-François GARCIN, chevalier de la Légion d'honneur, médecin-vétérinaire, et M^{me} Andrée-Henriette BONFILS, son épouse, demeurant ensemble 3, avenue du Casino, à Beausoleil (Alpes-Maritimes), ont acquis :

De M. Gaston TARDIVI, chevalier de la Légion d'honneur, agent consulaire de France à San Remo (Italie), demeurant à San Remo ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, détachée d'une plus grande propriété que M. Tardivi possède entre le boulevard des Moulins et le chemin-frontière, d'une superficie de cinq cent cinquante mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés environ, confinant : vers l'est, sur trente-cinq mètres quatre-vingt-quatorze décimètres, au surplus de la propriété de M. Tardivi ; vers le sud, sur dix-huit mètres quatre-vingts centimètres, à la même propriété Tardivi ; vers l'ouest, par une ligne brisée, sur douze mètres, à M. Rapaire, et sur dix-neuf mètres soixante-deux centimètres, à M. Gérin ; et, vers le nord, sur une longueur de deux mètres, à M. Gérin, et sur quinze mètres vingt-cinq centimètres au chemin-frontière séparant la France de la Principauté de Monaco, la dite parcelle de terrain portée au plan cadastral sous le n^o 104 p. de la section E.

Cette acquisition a eu lieu, à raison de trois cent soixante-cinq francs le mètre carré, moyennant le prix principal de deux cent un mille soixante-dix-huit francs cinquante centimes, ci..... **201.078 fr. 50**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le trente mai mil neuf cent vingt-cinq,

M. Ange BERTO et M^{me} Anne SCIORELLI, son épouse, commerçants, demeurant à Monaco, 1, rue Grimaldi,

On cédé :

A M. Jean-Julien MAZÖYER, commerçant, demeurant précédemment à Nîmes, rue Pharamond, et actuellement à Monaco, 1, rue Grimaldi,

Le fonds de commerce d'articles de fumeurs, cartes postales, objets de fantaisie et parfumerie auquel est adjoint la gérance d'un débit de tabacs, qu'ils exploitaient et faisaient valoir à Monaco, 1, rue Grimaldi.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Berto, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 4 juin 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Cabinet Dentaire (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatre avril mil neuf cent vingt-cinq,

M. Jean RAMOIN, chirurgien-dentiste, demeurant à Monaco, 30, rue Grimaldi,

A cédé :

A M. Pierre-Odo-Jean GARBARINO, chirurgien-dentiste, demeurant précédemment à Toulon (Var), 10, rue Picot, actuellement à Monaco, 30, rue Grimaldi,

Le cabinet dentaire qu'il possédait et faisait valoir à Monaco, rue Grimaldi, n^o 30, villa Jane-Thérèse.

Avis est donné aux créanciers de M. Ramoin, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la cession du dit cabinet dentaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 1925, M^{me} Marguerite RABOUIL, veuve de M. SCUERO, a acquis de M. Léon MOURE, un fonds de commerce d'articles de fumeurs, bimbeloterie, cartes postales, ensemble le droit à l'exploitation du débit de tabacs, situé à Monte-Carlo, boulevard du Nord, villa Blanc-Castel, et concédé à M^{me} Almondo.

Les créanciers de M. Moure, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu dans les délais légaux.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 1925, M^{me} Milovna LOCHAKOFF, veuve de M. SOROKIN, a acquis de M. et M^{me} DAVIDOFF-SCHIFFMAN, un fonds de commerce exploité à Monte-Carlo, boulevard du Nord, dans un immeuble dénommé *Rocher de Cancale*.

Opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Bail Commercial
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les deux et dix-neuf mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Antoine PASTOR, antiquaire, demeurant villa Le Radium, 27, boulevard d'Italie, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), a cédé, à titre de sous-location, à M. Edouard-Louis COSTAZ, confiseur, demeurant au même lieu, la jouissance, pour la période à courir du jour du dit acte au trente et un décembre mil neuf cent vingt-six, d'une cour vitrée dépendant des locaux à lui loués dans l'immeuble Le Radium, à Monte Carlo, par M. Charles-Thomas HUSS, suivant acte sous signatures privées, en date du deux janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistré.

Les créanciers de M. Pastor, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, de faire opposition, sur le prix de la dite sous-location, au domicile, à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Bail Commercial
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les deux et dix-neuf mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Henri LOUET, marchand-boucher, demeurant villa Le Radium, 27, boulevard d'Italie, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), a cédé et transporté à M. Edouard-Louis COSTAZ, confiseur, demeurant au même lieu, tous ses droits, pour le temps qui en reste à courir, à compter du premier juillet prochain (1925) jusqu'au premier janvier mil neuf cent vingt-neuf, date de son expiration, au bail d'un magasin sis au rez-de-chaussée, côté ouest, de l'immeuble dit Le Radium, qui lui avait été consenti par les hoirs de feu M. Théodore Gastaud, en son vivant architecte à Monaco, suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du trente décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Les créanciers de M. Louet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, de faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile, à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-cinq.
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé du 5 mai 1925, enregistré le 12 mai 1925, M^{lle} Olga ROVELLO, demeurant à Monte Carlo, a vendu à M^{me} Marguerite ROVELLO, épouse autorisée de M. René MAYAN, tous ses droits sur un fonds de commerce d'épicerie et comestibles sis 1, rue des Roses, à Monte Carlo, moyennant le prix porté à l'acte,

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Deuxième Avis

M. BRAGLIA Louis a cédé à M^{me} PACI Marguerite sa part dans le fonds de commerce de vins qu'ils exploitaient en commun, 14, rue François-Blanc, à Beausoleil.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, le huit mai mil neuf cent vingt-cinq,

Il a été adjugé à M^{me} Eugénie-Victorine BOURLIER, veuve de M. Simon KOCH, demeurant à Paris, 158^{bis}, rue du Temple,

Le fonds de commerce de couronnes et articles funéraires exploité à Monaco, 41, rue Grimaldi,

Le dit fonds dépendant de la succession de M. Simon Koch, observation étant faite que certains éléments du fonds de commerce étaient au nom de M^{me} Marthe BOURLIER, négociante, demeurant à Paris, 158^{bis}, rue du Temple, qui en était gérante.

Les créanciers de la succession de M. Simon Koch ainsi que de M^{me} Marthe Bourlier, s'il en existe, devront faire opposition sur le prix de la dite adjudication dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de forclusion. Monaco, le 4 juin 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

**Société Nouvelle de la Brasserie
et des Etablissements Frigorifiques de Monaco**
Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.140.000 fr.
Siège social : Avenue de Fontvieille, Monaco.

Avis

Conformément à la troisième résolution votée par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 février 1925, le Conseil d'Administration a fixé au 1^{er} juin 1925, la mise en paiement :

- 1^o De la somme de fr. 5, intérêts et dividende relatifs à l'exercice 1924 ;
- 2^o De la somme de fr. 25, partie du remboursement du quatrième quart du capital social.

Cette somme de fr. 30, sera payable au siège social, contre remise du coupon 17 des actions, les mercredi, jeudi et vendredi, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIÈRE DE MONACO

Avis

MM. les Actionnaires de l'Immobilier de Monaco sont avisés qu'ils sont autorisés, par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 1925, à libérer leurs actions par le versement anticipé du dernier quart.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco
Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)
Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30

☞☞☞

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

☞☞☞
BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**BULLETIN
DES**

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M^e Charles Socal, huissier à Monaco, en date du 26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Socal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 33347.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Titres frappés de déchéance.

Néant.